



## Mon mari peut il etre le responsable légal avec moi

Par **maman 06\_old**, le **18/09/2007** à **15:25**

bonjour je suis divorcée le père de mon fils n'a pas l'autorité parental  
je me suis remariée j'ai 2 enfants avec mon mari actuellement  
mon mari peut il etre le responsable légal avec moi pour mon fils agé de 11 ans  
et si oui quelles sont les démarches à faire  
je vous en remercie par avance

Par **Upsilon**, le **18/09/2007** à **20:31**

Bonjour !

Bien sur vous pouvez partager votre autorité parentale avec votre mari, en recourant à une adoption simple auprès d'un notaire ( économique mais peu rapide ) ou d'un avocat ( couteux mais plus rapide ).

Il vous suffira de vous rendre, votre fils / mari et vous auprès de l'une de ces 2 personnes et signer un acte d'adoption simple. Votre enfant étant mineur, il est probable que vous deviez obtenir l'accord du juge des tutelles.

Cordialement,

Upsilon.